

PROCES VERBAL

L'an deux mil quatorze, le jeudi 19 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie EDDE, Maire.

Etai^{ent} présents: Mme GAUTHIER Odile, M. POINTEL Daniel, M. TORCHY Didier, Mme VINCENT Nadine, adjoints au Maire ; M. BEAUCAMP Benoît, Mme BUFFET Guandalina, M. DELAHAYE Thomas, M. DEMAREST Jacques, Mme EDDE Noémie, M. FONTAINE Mathieu, Mme LEMERCIER Isabelle, Mme LORMEE Céline, M. TORCHY Cédric.

Etait absent excusé : M. ROGER Jérémy

M. DELAHAYE Thomas est élu secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ORDRE DU JOUR

Avant de commencer la réunion, M. le Maire lit la lettre envoyée par Mme BUFFET Guandalina qui démissionne du conseil municipal pour des raisons personnelles.

Ainsi il est nécessaire de remplacer Mme BUFFET dans les différentes commissions.

M. POINTEL Daniel est désigné titulaire avec Mme GAUTHIER Odile à l'Office du Tourisme ; M. EDDE Jean-Marie est désigné à la commission communication ; Mme BUFFET n'est pas remplacée à la commission pour le fleurissement.

I – Commission communale des impôts

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit qu'il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs ainsi il convient à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale.

Les membres du conseil municipal établissent la commission communale des impôts directs comme suit :

TITULAIRES

EDDE Jean-Marie
TORCHY Didier
POINTEL Daniel
GAUTHIER Odile
HOUISSE Henri
BARAY Jérôme
FRASIER Claude
VASSEUR Jean-Paul
GOSSE Alain
BEAUCAMP Pierre - BEAUTOT
CHASTELLAIN Marie-Claire – ROUEN
PATIN Rémy – ST GERMAIN ESSOURTS

SUPPLEANTS

LEGRAS Paul
VIGNEUX Denis
BARAY Francis
LEMOINE Gilbert
DUBUC Lucien
VINCENT Nadine
LEHOUX Loïc
BEAUCAMP Benoît
DELAPORTE Solange
DE BOSSCHERE Sylvain - FRICHEMESNIL
GOUPIL Pierre – SIERVILLE
DUISANT Eugène - DOHEM

2 – Bail du logement place André Martin

Le bail de Mme PETIT Julie se termine le 31 juillet 2014 et afin de le renouveler M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a lieu d'augmenter le montant des charges qui s'élèvent à 130 €/mois (le loyer étant de 539.15 € au 1^{er} août 2014).

Les membres du conseil municipal décident d'augmenter le montant des charges à 150.00 € ainsi le montant à régler par Mme Julie PETIT est de 689.15 €.

3 – Emprunt travaux éclairage public

M. le Maire informe les membres du conseil sur les propositions de financement reçues de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole.

Le conseil municipal après délibération choisit à l'unanimité des membres présents le dossier du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Le coût des travaux TTC est de 58.922.64 €. Le montant de la TVA récupérée via la FCTVA est de 20188.99 €.

Montant du financement = 40 000 €

Durée du prêt = 7 ans - paiement à échéance constantes trimestrielles

Taux fixe classique Sagelan = 2.01 % - échéance = 1535.01 €

Coût total du crédit = 2980.28 €

Frais de dossier = 100€

4 – Projet d'assurance auto-mission élus et salariés

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer un contrat qui a pour objet de garantir les risques d'accidents survenant au cours de déplacements professionnels effectués par les salariés et par les élus lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements dans le cadre de missions effectuées à la demande du sociétaire.

Formule de garantie accordée : multirisque tous accidents sans franchise. Le montant de la cotisation forfaitaire 2014 est de 354.61 €.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

5 – Ramassage des fers et métaux

M. le Maire demande au conseil municipal de changer de prestataire pour le ramassage des fers et métaux et propose l'entreprise HAUDECOEUR Gérard qui propose de ramasser la ferraille gratuitement.

Le conseil municipal décide de faire un essai qui aura lieu le lundi 30 juin à partir de 18h et le mardi 1 juillet avant 8 h.

M. le Maire informe le conseil municipal que la collecte simultanée des ordures ménagères et déchets recyclables à compter du 30 juin aura lieu tous les lundis et se fera désormais à partir 6h du matin, ceci afin de limiter les nuisances sonores.

Chaque foyer recevra un courrier d'information.

6 – Attribution d'indemnité du receveur municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le conseil municipal décide à 7 voix pour, 2 contre et 4 abstentions de :

* de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

* d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,

* que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à SERET marc, receveur municipal,

* de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.40€.

7 – Demande de subvention poste informatique et cadastre

M. le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal l'autorisation de demander aux services de l'état une subvention au titre de la DETR concernant l'achat du poste informatique et du logiciel cadastre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne un avis favorable.

8 – Délégation du conseil municipal au Maire

L'article L 2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande.

M. le Maire distribue à chaque conseiller la liste des 24 délégations du conseil municipal qui délibérera lors du prochain conseil municipal.

9 – Rythmes scolaires

M. le Maire informe le conseil municipal de l'organisation du temps scolaires dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée septembre 2014.

Le directeur académique a arrêté l'organisation de la semaine scolaire de la façon suivante :

- horaires matin : 09H00 – 12H00
- horaires après-midi : 13H30 – 15H45
- ½ journée retenue : mercredi 09H00 – 12H00

10 – Devis travaux de chauffage Mairie, école primaire et logement

M. le Maire lit les devis de l'entreprise DAVID.

Le conseil municipal demande d'autres devis avant de prendre une décision vu le coût de l'opération.

11 – Remise à jour de la carte des cavités souterraines

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal les problèmes rencontrés à cause d'effondrement de terrain.

Le dernier recensement des indices de cavités souterraines élaboré par la Sté SAFEGE en 2006 étant incomplet, M. le Maire demande l'autorisation de faire établir des devis afin de refaire l'étude et de référencer d'autres indices.

M. le Maire demande également l'autorisation de demander une subvention auprès du Département et de l'Etat au titre de la DETR.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

- a)** M. le Maire précise que le Ludisports aura lieu le jeudi à 16 heures à la rentrée septembre 2014 et le Ludiculture (pour les maternelles) le mardi à 16 heures.
- b)** P.P.R.I. :

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23h00